



STAGE SNES _ SNUIPP

AESH : UN VRAI MÉTIER



JEUDI 2 MARS 2023
9h à 16h

**Stage ouvert aux syndiqué-es
et aux non syndiqué-es**

Comment participer ?

- 1.** Demander l'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement / directeur d'école en complétant le modèle ci-joint **AVANT le jeudi 2 février**.
Il n'est pas nécessaire de fournir une convocation.
Une absence de réponse de l'administration vaut accord.
- 2.** S'inscrire auprès de la section départementale ; envoyer un mail précisant nom, prénom, établissement :
 - au snu71@snuipp.fr (si vous exercez en école)
 - au snes71@dijon.snes.edu (si vous exercez en collège/lycée)

Défraiement du déplacement et du repas (au lycée Mathias)
pour les AESH syndiqué-es au SNES ou au SNUipp-FSU.

Le programme

Matin :

AESH : les droits

(temps de travail, rémunération, formation, congés...)

Après-midi :

**AESH : les missions et le point
sur l'évolution statutaire**

**Le stage syndical : un
droit pour toutes et tous**

Chaque AESH, **syndiqué-e ou non**, dispose d'un capital de **12 jours** par an pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

L'absence est de droit à condition de formuler la demande **1 mois avant** la date du stage. (cf modèle ci-joint).

CONTACTS :

SNES-SNUIPP-FSU 71
2 rue du parc, Chalon S/Saône

03 85 43 56 34
snu71@snuipp.fr

03 85 42 15 56
snes71@dijon.snes.edu